L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 JUIN 1881. 54me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 29 JUIN 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, une portion de terrain situé dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Tonti, Hôpital et Miro, un autre terrain dans l'ilet borné par les rues Prieur, Roman, Kerlerec et Columbus. Un autre morceau de terre avec bâtisses et améliorations faisant face à la rue Le Véel.

Le commerce du Nord et le commerce du Sud.

Les négociants du Nord et les journaux de la même section s'ingénient à chercher des raisons pour démontrer que le transit des grains par la voie fluviale n'est pas le moyen d'exportation naturel et qu'on en verra bientôt la fin. C'est possible, et le jour où le transport direct par terre sera à aussi bon marché que le transport de circuit par eau, il est clair que les expéditeurs préféreront la ligne droite qui est toujours la plus courte et conséquemment celle par la quelle on arrive le plus vite au but. On ne pourra jamais contester au port de New York qu'il ne soit plus près des ports Européens que les ports du Golfe ou du Sud-Atlantique. Mais cette proximité à partir du point d'embarquement n'établit pas un avantage si absolu, que le Sud soit obligé de le reconnaitre et si redoutable qu'il doive s'incliner très humblement devant lui.

D'un port à un autre, il ne s'agit que de navigation maritime, et si dans le transport des denrées qui ont l'Europe pour objectif, il ne fallait pas compter le transit par terre, si tout venait à New-York, si tous les produits sortaient comme par enchantement de la ceinture territoriale qui avoisine la Batterie et Castle Garden, si la presqu'île de Manhatan était à elle seule une corne d'abondance à même de fournir aux peuples affamés tous les vivres dont ils ont besoin, oh, alors le commerce et la presse du Nord auraient raison. Nous pourrions nous dispenser de demander au Congrès des allocations pour améliorer la navigation du Mississippi, du Missouri, et de tous les autres cours d'eau leurs tributaires. Ces travaux ne seraient plus utiles qu'à la vallée elle-même; ils ne serviraient en rien au commerce européen, et le Sud devrait borner son ambition à entretenir des rapports avec le littoral du Mexique, avec les diverses échelles de l'Amérique Centrale et de la mer des Caraïbes. Le Sud pourrait aussi prétendre à accaparer le commerce du Brésil. Ce serait là à peu près sa dernière limite, tant que la grande conception du capitaine Eads resterait à l'état de projet.

Ce serait bien quelque chose; ce serait même beaucoup; mais ce ne serait pas le commerce européen vers lequel les ambitions du trafic se dirigent comme si ce commerce était la condition *sine quâ non* de la prospérité des Etats-Unis. Juger ainsi la chose, c'est la voir non pas du mauvais côté, mais d'un côté insuffisant, car il faut que les Etats-Unis se préparent à se faire une existence propre sans avoir absolument besoin pour prospérer de transactions commerciales qui peuvent s'amoindrir un jour et même cesser tout-à-fait. Le produit qui, de sa nature, peut le mieux perpétuer un mouvement d'échange entre les Etats-Unis et l'Europe, c'est certainement le coton que l'Europe ne peut pas produire et que la partie septentrionale de l'Afrique ne peut pas produire non plus. La France l'a essayé et n'a pas réussi. Elle ajouterait à son domaine le Maroc, Tunis et Tripoli qu'elle ne réussirait pas mieux dans la culture du coton, culture qui n'aime pas les collines rocheuses et qui ne saurait devenir une source de produits précieux qu'à la condition de se faire à bon marché.

C'est donc là le commerce le plus assuré des Etats-Unis avec l'Europe, et comme nous l'avons dit, c'est le commerce du Sud et non celui du Nord qui ne produit pas plus le coton que la France, l'Allemagne ou l'Italie. En ce cas, comment les économistes du Nord peuvent-ils soutenir que le commerce du Sud n'est que passager, et qu'il ne durera qu'autant que dureront les conditions éphémères qui l'ont fait naitre. Nous croyons au contraire que le commerce du Sud est le plus solide, attendu qu'il se compose, en premier lieu, de matières qu'il produit et dont l'Europe aura toujours besoin, tant que l'Europe sera habitée; et en second lieu parce qu'il se compose de matières particulières au climat de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, matières qui seront, un jour ou l'autre, naturellement introduites dans les Etats-Unis par les ports du Sud à cause de leur proximité avec les pays de production.

C'est donc ne voir la question que du côté le plus étroit que de juger la valeur commerciale du Sud par l'exportation des grains de l'Ouest. Cette exportation aidera au développement de son commerce assurément, mais il ne dépend pas exclusivement de cette exportation. Il n'est pas juste non plus de dire que cette condition disparaitra le jour où le Sud cessera d'être le point de transit des rails dont les compagnies de chemin de fer ont besoin. Cette importation de rails peut durer plus longtemps qu'on ne pense, et quand elle touchera à sa fin, il est grandement probable que la nécessité de venir prendre à la Nlle-Orléans, ou dans un autre port du Sud, les denrées de l'Ouest donnera lieu à des relations plus étendues entre l'Europe et la vallée du Mississippi.

Il paraît, du reste, que l'émigration des Européens, ne fournit pas aux steamers transatlantiques une marge plus large que celle que les rails fournissent aux steamers qui fréquentent les eaux du Mississippi. Ces derniers n'apportent pas plus le fer pour rien que les autres n'amènent la population du vieux monde. Les rails sont un fret comme toute autre matière, et qui se paie tout aussi bien. On dit que la source de ce fret tarira quand les réseaux de chemins de fer seront achevés dans le Sud. Mais quand ces réseaux seront-ils finis? Ils se succèdent sans limite; la construction de l'un appelle forcément la construction de l'autre, et il s'écoulera bien du temps avant qu'on puisse dire que le sud-ouest a assez de routes quand il en manque presque totalement aujourd'hui.

Très vraisemblablement, l'émigration européenne cessera avant, car cette émigration ne peut être éternelle. On conçoit très bien qu'elle abonde en ce moment parceque la terre est d'un prix élevé en Europe et que le sol y est comparativement épuisé, sans que les fermiers puissent lui donner une culture réparatrice. Alors les émigrants le vendent, et chacun d'eux peut apporter avec lui une somme suffisante pour acheter aux Etats-Unis des terres, des prairies et des bois à des conditions de prix en rapport avec ses moyens pécuniaires. Cette facilité d'acheter durera encore fort longtemps en Amérique, si longtemps que la génération actuelle, et même celle qui lui succèdera, n'en verront pas la fin; mais la facilité de vendre en Europe s'épuisera bien vite.

Il peut arriver un moment où les émigrants voulant vendre seront si nombreux qu'ils ne trouveront plus d'acheteurs. Alors ils seront forcés de rester faute de ressources pour faire le voyage, et surtout faute de ressources pour s'établir ailleurs. Ce moment est peut-être plus proche qu'on ne pense, et si le fret qui se compose de la personne des émigrants vient à manquer, ou seulement à diminuer, les steamers pourront-ils continuer à transporter pour rien les blés de l'Ouest en Europe? Il est certain que non.

Il en est déjà ainsi en Irlande. D'immenses terres restent en friche par l'imprévision du gouvernement anglais. Ayant pendant trop longtemps subordonné l'intérêt des tenanciers à celui des grands propriétaires qui pouvaient prendre et prenaient tout le revenu, il a laissé partir pour les Etats-Unis ou pour l'Australie un peuple tout entier de travailleurs, et cette vaste émigration a fait de l'Irlande presque un désert où l'on ne voit plus que de vastes savanes à la place des champs autrefois riants de la verte Erin. Mais si le bill de M. Gladstone a été combiné, comme on l'assure, de manière à remédier à ce misérable état de choses, et si réellement il fait succéder une juste rémunération du travail à la désolation qui règne aujourd'hui dans ce pays naturellement fertile, non seulement les Irlandais n'en sortiront plus, mais ils rappelleront à eux les frères qui les quittèrent autrefois pour échapper à tant de maux.

En Allemagne, les populations rurales y sont mieux traitées qu'en Irlande. Les terres n'y ont pas été divisées et subdivisées à l'infini comme en France, en Belgique ou en Suisse, mais les travailleurs y trouvent l'existence, sans la fortune, et cette impossibilité de l'acquérir suffit pour les porter à vendre ce qu'ils possèdent afin d'aller s'établir dans les riches terres des Etats-Unis. L'émigration allemande est donc très forte, si forte que le gouvernement est résolu à y mettre un terme par tous les moyens. Or, en Allemagne, le gouvernement est puissant et s'il entre dans la politique de l'Empire d'arrêter l'émigration, il l'arrêtera certainement, ne laissant plus au recrutement des agents américains que les populations du Danemark, de la Norvège et de la Suède.

On voit par là que ce fret d'émigrants pour le Nord, jusqu'ici très abondant, est au fond très précaire, d'autant plus précaire que d'un jour à l'autre, il peut changer de direction et venir au Sud. Alors les steamers transatlantiques qui prennent à New York pour rien les blés de l'Ouest, destinés à la consommation européenne, pourront-ils continuer ce transport infructueux? Les économistes du Nord se font donc illusion quand ils prétendent que l'exportation de ces blés par la voie du Mississippi tient uniquement à une importation de rails et que cette importation cessant, l'exportation des blés cessera tout aussitôt. C'est là une erreur; la vérité est que le commerce du Sud est plus solide que celui du Nord.

Invalidité de vente pour taxes dues.

Dans une longue communication adressée par M. J. D. Houston, collecteur de taxes d'Etat, pour le District supérieur de la paroisse d'Orléans, à l'Hon. Allen Jumel, auditeur d'Etat, M. Houston expose aussi clairement que possible la nullité de certaines ventes pour taxes arriérées, et l'impossibilité où il se trouve maintenant de poursuivre le payement de ces taxes. Cela vient des lois qui ont été mal interprétées ou mal exécutées ou de formalités qui ont été négligées ou tout à fait omises.

Il en résulte que les ventes à l'Etat en vertu des lois de 1871, 1873 et 1874 sont presque toutes invalides sans exception, la confiscation préalable recommandée par les lois de 1877 et de 1878 n'ayant pas eu lieu, et comme il n'y a eu ni confiscations ni ventes sur lesquelles les clauses de la loi No 107 de 1880 pussent opérer, il s'ensuit que le collecteur actuel est absolument sans pouvoir pour vendre aucune propriété en vertu de cette loi, pouvoir dont il était privé par les lois de 1877 et 1878.

M. Houston fait observer encore qu'il ne doit pas regarder comme bonnes des ventes qu'il sait être mauvaises; qu'il n'y a eu aucune confiscation en vertu des lois de 1877 et 1878; qu'à cause de cela il n'a pu y avoir de ventes attendu qu'elles auraient dû être précédées de la confiscation ou forfaiture; que la constitution de l'Etat de 1879 prohibe la confiscation de bien fonciers à partir de l'adoption de cette constitution; que les taxes arriérées à collecter suivant la loi 107 de 1880, ne pourront l'être que lorsque les propriétés affectées de ces taxes auront été déjà confisquées ou validement vendues à l'Etat; qu'il n'y a ici ni forfaiture ni vente car le collecteur ne peut rien faire sous la loi 107 de 1880; et enfin, qu'à l'exception de cette loi, il n'existe aucune autorité pour vendre les biens fonciers, dans la paroisse d'Orléans, pour taxes arriérées, dûes avant 1880.

M. Houston annonce donc à M. Jumel qu'il a suspendu tout travail ultérieur pour la formation des listes relatives aux annonces et aux notices pour les taxes dues avant 1880, attendu que la continuation de ce travail ne produirait aucun bien tout en lui faisant encourir des frais additionnels considérables.

Les annonces, en effet, coûteraient de $12,000 à $20,000, dont il serait obligé de garantir le payement, et qu'il serait forcé de payer de sa poche, dans le cas où les taxes ne seraient pas collectées, cas qui se présenterait sans aucun doute. En conséquence, M. Houston invite l'auditeur à insérer dans son prochain rapport un appel à la Législature, afin qu'elle prenne des mesures pour remédier aux inconvénients signalés, si toutefois cela est au pouvoir de ce corps délibérant.

SECHERESSE.

Il ne pleut pas tous les jours et, quand il pleut, la pluie n'est pas générale. On nous rapporte que de vastes quartiers de la ville n'ont pas encore reçu une goutte d'eau. Nous citerons plus particulièrement le quartier St. Bernard, de l'Avenue Esplanade jusqu'à l'Avenue des Champs-Elysées. Là, les citernes sont à sec depuis plusieurs jours, et les habitants souffrent beaucoup du manque d'eau. L'eau est certainement une des premières nécessités hygiéniques. Il serait donc à propos que la compagnie des Water-works fit ouvrir ses plugs dans la rue St. Bernard et les rues voisines.

Nous sommes surpris que l'Association Sanitaire, et, à son défaut, le Bureau de Santé, n'ait pas déjà adressé à la compagnie des Water-Works une demande à ce sujet. Nonobstant les deux ou trois averses que nous avons eues ces jours-ci, la chaleur continue à être intense et c'est dans un temps pareil que l'eau, toujours nécessaire devient réellement indispensable. Nous invitons donc le bureau directeur des Water-Works à distribuer de l'eau tous les jours pendant quelques heures dans les parties de la ville où la sécheresse se fait le plus particulièrement sentir.

FRANCE.

Les journaux de France qui nous sont arrivés hier démentent les récits des journaux anglais sur la prétendue agitation qui règnerait en France au sujet du dernier vote du Sénat. Ces mêmes journaux signalent le calme qui règne dans les départements. La lutte entre les partisans du scrutin de liste et les partisans du scrutin d'arrondissement, n'avait pas réussi à passionner les masses. La "République Française" et les journaux de l'Union républicaine qui ont soutenu le scrutin de liste ont modifié leur attitude première. Cette attitude est faite pour déjouer les espérances que les intransigeants et les réactionnaires avaient conçues d'un commun accord après le vote du Sénat. Une partie des vainqueurs du 9 juin ont fait appel à la modération des vaincus. "La République Française", principal organe des vaincus, répond en ces termes aux avances de quelques vainqueurs:

"Nous croyons pouvoir nous rendre le témoignage, que nous avons banni de la politique, autant qu'il était en nous, toute arrière-pensée, toute rancune et tous ressentiments. On a raison de croire que nous n'obéirons jamais qu'aux intérêts de la cause que nous servons. Nous avons mieux à faire que de récriminer. Suivant un mot célèbre, nous sommes, aujourd'hui, ce que nous étions hier. Nous désirons sincèrement que tout le monde puisse tenir le même langage. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, ce n'est pas à nous qu'il convient, au moment où nous sommes, d'adresser des conseils de modération; c'est aux vainqueurs. Peut-être sont-ils plus exposés que nous-mêmes à pousser leur victoire jusqu'au bout.

"Nous voulons dire par là qu'après le vote du 19 mai, nous n'avons pas cru qu'il y eût une revanche à prendre; eux, au contraire, ils ont bien prouvé, en se rejetant du côté du Sénat dès qu'ils ont aperçu qu'il y avait là quelque espoir d'un retour de fortune, qu'ils ne se tenaient point pour battus. Vaincus, nous le sommes; il nous reste une consolation, c'est que nous avons été vaincus avec la Chambre en soutenant une cause qui était celle de la démocratie républicaine. Ces défaites là, on peut s'y résigner; nous les préférons à une victoire remportée avec l'aide des droites.

"C'est là le secret de cette modération qu'il nous sera si facile de garder."

Toutefois, cette même modération, ajoute la *République française*, commande la fermeté:

"On se tromperait gravement si l'on croyait que nous nous dérobons aux devoirs que le vote du 9 juin pourra nous imposer. Quels seront ces devoirs? c'est l'opinion publique, c'est la démocratie républicaine qui nous les dicteront. Le pays va demander quelque chose, puisqu'il doit avoir prochainement la parole. Que demandera-t-il? Beaucoup plus qu'on ne vient de lui refuser. C'est en cela que la politique de résistance systématique,—pour ne pas dire de réaction aveugle,—se trompe toujours si gravement.

"On croit avoir enterré une question qui était gênante; on vient d'en faire naître d'autres infiniment plus difficiles à résoudre. Ces difficultés ne nous arrêteront point. On a pu se séparer de nous, comme nous le disions, hier; on n'obtiendra pas que nous nous séparions de la France républicaine. Nous recueillerons ses voix; nous nous inspirerons de sa volonté. Oui, nous serons modérés; mais nous serons en même temps fidèles à nos opinions, à notre méthode, aux intérêts que nous défendons, à la cause que nous avons servie et que nous servirons toujours sans autre ambition que d'asseoir, de développer les institutions de la démocratie."

M. DUFAURE.

Un ami personnel de M. Dufaure, résidant à la Nouvelle-Orléans, nous adresse au sujet de l'illustre homme d'Etat que la France vient de perdre, les quelques lignes émues que voici:

Encore une de nos grandes illustrations que la mort nous enlève! Vous avez retracé avec une éloquente vérité les traits principaux de cette vaillante existence consacrée avec un rare dévouement au développement de la grandeur de la France.

L'Abeille ne manque jamais à ce devoir patriotique, toujours si noblement rempli; mais vous avez omis le trait principal de ce caractère vraiment digne des temps antiques.

C'est l'intégrité et le désintéressement qui ne se sont jamais démentis pendant cette longue carrière.

Dix fois ministre, souvent président du conseil, ayant au barreau gagné des procès où des millions étaient en jeu, Monsieur Dufaure, à l'égal des grands hommes de Plutarque, est resté, sa vie durant, relativement pauvre.

Dans le siècle où nous vivons, il n'est pas de plus grand éloge.

Vous avez oublié aussi de signaler cette simplicité de mœurs et d'allure qui le rendait accessible, en tout temps aux plus infimes dans la hiérarchie sociale.

Avec quelle bonhomie toute naturelle, et quelle simplicité vraiment républicaine il était affable à tous ceux qui l'approchaient.

Hélas pourquoi faut-il que les hommes comme lui soient si rares!

C'est une grande perte pour la France

Ballon Transatlantique.

Des souscriptions viennent d'être recueillies à New York, dit le *Courrier des Etats-Unis*, pour permettre à l'aéronaute Samuel King, de Philadelphie, de construire un ballon destiné à des expériences devant déterminer s'il est possible ou non d'aller par les airs en Europe. Le ballon aura une capacité minimum de 100,000 pieds cubes, et il sera presque imperméable. La fuite du gaz et l'introduction de l'air, conséquence de la nature poreuse des parois des ballons, sont le plus sérieux obstacle à une longue traversée. M. King pense qu'il arrivera à supprimer cet obstacle dans une grande mesure par l'emploi du caoutchouc et que son ballon pourra retenir suffisamment de gas hydrogène pour flotter pendant une période continue de quatre à six jours. Avant de se hasarder sur l'Atlantique, l'aéronaute fera un ou plusieurs voyages d'essai à travers le continent américain, de l'ouest à l'est. Ces expériences sont faites probablement au mois d'août, et le *Telegram* n'est pas éloigné de croire à leur réussite.

"L'espoir, dit-il, basé sur des connaissances scientifiques, est une chose bien distincte de l'attente qui se fonde que sur l'ignorance, et cependant, il n'y a pas plus de cinquante ans que la science et l'ignorance étaient à peu près d'accord touchant l'improbabilité que les hommes pussent jamais voyager beaucoup plus vite qu'on ne le faisait alors. Les prévisions des savants comme des ignorants ont été grandement dépassées, et il reste à démontrer aujourd'hui que nous ne pourrons jamais aller en Europe en ballon avec sûreté et célérité. Comme nous sommes loin de connaître toutes les lois gouvernant l'atmosphère, et qu'il se fera encore beaucoup de découvertes scientifiques de ce genre que nous ne rêvons même pas maintenant, il n'est pas difficile de croire qu'un génie inventif trouvera un jour une méthode permettant de naviguer dans les airs aussi aisément que sur l'eau......"

Excursion spéciale.—Le steamer Héroïne fera deux courses à Mandeville le 4 juillet, partant de Milneburg à l'arrivée des trains de 7 heures et demie du matin et de 4 heures du soir. Prix de la course, aller et retour, une piastre.

Lutte Pédestre.—Hier soir a commencé dans la salle des concerts, au Fort Espagnol, la lutte pédestre engagée entre Mme Duprée de Chicago, et trois marcheurs de la Nlle-Orléans qui doivent simplement faire 48 heures de marche suivies, tandis qu'elle devra marcher 144 heures ou six jours consécutifs sans halte et sans repos. Ainsi Mme Duprée devra se rafraîchir en marchant, prendre ses repas en marchant; enfin elle devra se délasser en ne se délassant pas, c'est à dire en marchant. C'est une terrible tâche qu'elle a assumée, mais ceux qui la connaissent ne doutent pas de son succès. Pour voir ce spectacle nouveau il y aura certainement foule tous les jours dans la salle des concerts au Fort Espagnol. L'enjeu est de $1000.

Nouvelles Télégraphiques.

Tunisie.

Constantinople, 25 juin—D'après un bruit que l'on dit bien fondé, l'ambassadeur français, M. Tissot, avant son départ, a prévenu Saïd-Pacha, grand-visir, que les troupes françaises s'avanceraient sur Tripoli si les intrigues qui se trament dans ce pays pour y surexciter l'esprit de fanatisme continuent.

La Porte aurait ordonné, dit on, aux autorités turques de Syrie et de Tripoli de s'opposer à l'entrée des "agitateurs français."

Londres, 25 juin—Une correspondance adressée de Paris au Guardian de Manchester, dit: "Divers journaux ont annoncé simultanément qu'il était question de pourvoir au remplacement de M. Albert Grévy comme gouverneur de l'Algérie. Le public apprendrait cette nouvelle avec satisfaction, mais on affirme que le gouvernement ne déciderait cette question qu'après la discussion, à la Chambre, de l'interpellation relative à l'insurrection algérienne."

Le traité de commerce avec l'Angleterre.

Londres, 25 juin.—Les journaux d'aujourd'hui regardent, comme devant aboutir à un échec, les négociations actuellement entamées entre la France et l'Angleterre au sujet de la conclusion d'un nouveau traité de commerce.

La conférence monétaire.

Londres, 25 juin.—On lit dans le "News": "Nous avons quelque raison de croire que, en ce qui concerne l'Angleterre, la décision définitive est prise relativement aux conclusions à présenter à la conférence monétaire internationale, laquelle doit se réunir jeudi prochain. On est convenu, au nom de l'empire des Indes, de s'opposer à la théorie de l'unique étalon d'or. Quand à l'Angleterre proprement dite, aucune convention n'aura lieu; on donne à entendre toutefois que la Banque d'Angleterre est disposée à faire quelque légère concession en faveur de l'argent.

ALLEMAGNE.

La santé de M. de Bismark.

Berlin, 25 juin—Le prince de Bismark a été tellement souffrant, hier vendredi, que son voyage projeté à Kissengen qui devait avoir lieu aujourd'hui sera remis à quelques jours. Il souffre, dit-on, de douleurs intenses dans les jambes.

Une explosion de mine.

Londres, 25 juin—Une dépêche de Dortmund, Prusse, dit: "Une explosion a eu lieu hier dans la houillière Luise Tiefban. Dix-sept personnes ont été tuées et cinq grièvement blessées."

RUSSIE.

Projets de réformes budgétaires.

Vienne, 25 juin—D'après une nouvelle venue de Sent-Pétersbourg, le comte Ignatieff, ministre de l'intérieur en Russie, va proposer au Conseil de l'empire une réduction considérable dans les dépenses militaires.

TURQUIE.

L'évacuation de la Thessalie.

Constantinople, 25 juin—L'évacuation et la remise des territoires cédés à la Grèce se feront sous la direction de Dervich Pacha.

Une protestation des puissances.

Constantinople, 25 juin—Les représentants des puissances étrangères ont protesté contre les menaces contenues dans une note de la Porte relativement à la suppression des bureaux de poste étrangers en Turquie.

EN TUNISIE.

Le Bey et M. Roustan.

Le bey a remis à M. Roustan la décoration de l'ordre d'Abid. Cette décoration consiste en un grand cordon. Elle est accordée très rarement; presque aucun Européen ne l'a reçue.

Le bey a remis l'Abid avec une certaine solennité; il était environné d'officiers.

Des prières musulmanes ont été dites pendant la remise de la décoration.

Au moment où il lui remettait les insignes, le bey a déclaré à M. Roustan qu'il lui donnait ces insignes, non seulement comme une marque de satisfaction et de distinction, mais aussi comme un gage de la fidélité avec laquelle il voulait observer le pacte qui unissait désormais les deux pays, et il lui a fait remarquer que Abid signifie précisément pacte.

Départ de la mission tunisienne.

La Goulette, 12 juin.

Le départ de la mission tunisienne, ce matin, a eu beaucoup d'intérêt pittoresque. La mission est composée de Mustapha-ben-Ismail, premier ministre, et des personnes qui l'accompagnent, le général de division Elias, le docteur Mascaro, premier médecin de Mustapha, et Volterra, agent financier du gouvernement.

Les premiers trains de Tunis ont amené à la Goulette, une nombreuse foule composée principalement d'officiers.

M. Roustan était venu avec son personnel et les principaux membres de la colonie française.

Mustapha a pris congé du bey et est monté, vers neuf heures, dans un canot tendu d'étoffes de soie, avec M. Roustan et quelques personnes.

En traversant la rade pour aller jusqu'à la Jeanne d'Arc, mouillée à une distance de trois milles, tous les navires de guerre étrangers ont salué en hissant le drapeau tunisien.

Le cuirassé Maria Pia a tiré une salve.

Le canot emportant la mission, a passé près de la Reine Blanche mouillée en avant de la Jeanne d'Arc.

La Reine Blanche a salué par une sonnerie de clairons et par une salve d'artillerie.

La Jeanne d'Arc a tiré lorsque le canot a accosté et que la mission est montée à bord.

Trois canots avaient amené de nombreux officiers qui ont pris congé de Mustapha.

M. Roustan est reparti à dix heures. La Jeanne d'Arc a appareillé presque immédiatement.

Les canons de la Goulette ont répondu tous par des salves.

La foule à la Goulette était très considérable: on embrassait les mains et les vêtements de Mustapha.

Le temps était très beau.

L'installation de Mustapha et de sa suite à bord de la Jeanne d'Arc est très confortable.

La mission se rend directement à Toulon où elle arrivera dans la matinée de mardi. Elle sera mardi soir à Marseille et repartira mercredi soir pour Paris.

(Nos dépêches nous ont appris l'arrivée à Paris de la mission tunisienne.

Le droit des femmes.—La *Citoyenne*, journal de Mlle Hubertine Auclerc, nous apprend que la Société "le Droit des femmes" a, dans sa séance du 9 juin, après discussions contradictoires, voté les deux ordres du jour suivants:

"La Société le Droit des femmes considérant que Mlle Maria Deraisme a refusé la candidature à la députation, regrette sa résolution. Selon elle, c'est un acte de progrès autant qu'un acte de courage pour les femmes auxquelles on offrira la candidature de l'accepter.

"La Société le Droit des femmes, considérant que les femmes sont aptes à remplir les emplois dans les mairies,—réservés exclusivement aux hommes—demande que les femmes soient admises aux mêmes conditions que les hommes.

"Elle se réserve d'indiquer ultérieurement aux femmes les moyens d'atteindre ce but. [Extrait du procès-verbal]

"Le secrétaire,

"LOUISE DE LASSERRE."

Le même journal nous apprend que Mlle Hubertine Auclerc, ayant posé à tous les députés, et à M. Talandier en particulier, cette question: "Etes-vous, oui ou non, partisan du suffrage des femmes?" M. Talandier vient de répondre par la lettre suivante à la question de Mlle Auclerc:

"Mademoiselle,

"Puisque vous attendez une réponse, je ne crois pas devoir me soustraire à votre invitation.

"Je suis de ceux qui affirment l'égalité des deux sexes, et veulent le suffrage universel, c'est-à-dire exercé également par les hommes et par les femmes.

"Veuillez agréer mes cordiales salutations.

"ALFRED TALANDIER."

Université de la Louisiane.—Département Académique.—Les exercices de fin d'année (en anglais "commencement"—*lucus a non lucendo*—) du Département Académique de l'Université, auront lieu aujourd'hui, mercredi, à Grunewald Hall. Le discours annuel sera prononcé par le juge W. W. Howe. Il y aura une fanfare sous la direction de M. Théo. Curant. Tous les amis de l'Institution, ainsi que ceux des élèves, sont invités à la solennité.

Le Département Académique, avec son annexe l'Ecole Supérieure, a compté pendant cette session 267 élèves. La faculté se compose de 12 professeurs et instituteurs. Un magnifique cabinet de physique et d'instruments divers pour le cours de chimie vient d'être reçu et sera installé dans le courant de l'été.

Le Département Académique de l'Université est en pleine voie de prospérité, grâce au zèle et à l'intelligente direction du corps des professeurs.

Ecole des Remparts No 1.—Les exercices annuels de cette école auront lieu jeudi, 30 du courant. Nous remercions le comité d'arrangements d'avoir eu l'attention de nous adresser une invitation.

Vingt et un arabes et deux gendarmes.—Nous lisons dans la *Seybouse*:

Vendredi dernier, deux gendarmes de la brigade de Mondovi ont accompli un véritable tour de force en opérant l'arrestation de vingt et un cavaliers indigènes détenteurs de munitions de guerre. Voici le fait.

Ces deux gendarmes se rendaient en correspondance de nuit avec la brigade de Zéri-ser-Morris, lorsqu'ils firent rencontre, près du village des Oued-Besbès, d'un groupe de cavaliers indigènes, inconnus au pays, au nombre de trente environ, tous armés de fusils, pistolets, sabres ou yatagans.

A l'interpellation des gendarmes sur leur identité, leur mission, d'où ils venaient et où ils allaient, ces cavaliers prirent la fuite à travers champs. Aussitôt lançant leurs chevaux et franchissant les obstacles, les gendarmes se mirent, revolver au poing, à la poursuite des fuyards. Après des efforts qu'il est inutile de décrire, vingt-et-un sur trente furent arrêtés et conduits à Mondovi.

On suppose que ces indigènes, qui se disent originaires de la commune de Oued-Cham, se sont échappés de la colonne du général Vincendon, où ils étaient enrôlés comme goums. Leurs armes ont été saisies ainsi que plus de trois cents cartouches à balle, dont plusieurs fusils Gras. Leurs montures ont été mises en fourrière. Quant à eux, en exécution d'un ordre supérieur, ils ont été reconduits à la colonne du général Vincendon.

La maison P. Werlein doit l'accroissement de sa réputation à l'immense supériorité des instruments qu'elle recommande. En moins de cinq mois, cent pianos de Mathushek (non compris ceux de fabriques différentes qui lui avaient été expédiés, ont été vendus. Ces pianos de Mathushek et de Chickering, sont évidemment les plus recherchés aujourd'hui. La solidité de leur construction (iron frame, maple bushing around the tuning pin) les met à l'abri de toute concurrence. M. Werlein vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

Excursion Spéciale.

Le vapeur HEROINE fera DEUX VOYAGES à Mandeville, le

4 Juillet,

laissant Milneburg à l'arrivée des trains de 7 h. 30 m. a. m. et de 4 h. p. m., partant de l'extrémité de la rue du Canal.

Prix du voyage aller et retour..UN DOLLAR.

29 juin—6f

ENCAN. ENCAN.

—AU—

Bureau de Prêts sur Gages,

17 rue Baronne, en face du Grunewald Hall.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur. — VENDREDI, 1er juillet 1881, à 11 heures du matin, et les jours suivants, il sera offert en vente, à l'encan et à l'amiable, tous les gages non rachetés sur lesquels l'intérêt n'a pas été payé jusqu'au 1er décembre 1880.

OTTO SCHWANER.

29 juin—4f

Avis.

MM. les membres du Comité des 30 pour l'organisation de la Fête du 14 Juillet 1881, sont informés qu'une réunion aura lieu au Consulat de France, CE SOIR, mercredi 29 courant, à 7 heures précises.

Par ordre du Consul, Président.

Le chancelier-secrétaire,

29 juin—1f FRANCIS NAVONE.

Avis.

ON demande le concours des amateurs de chant pour organiser des chœurs à l'occasion de la fête du 14 juillet à West End. S'adresser à M. J. CORRIVEAU,

29 juin— 63, rue Royale.

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

(Casernes et Versailles.)

Réunion Générale Trimestrielle et Obligatoire de cette Association, le JEUDI, 30 juin 1881, à 6 1/2 heures P. M., à la salle de la Société

Par ordre de: F. D. SEGHERS, Président.

E. A. PEYROUX, Secrétaire. 29 juin—2f

Université de la Louisiane.

DÉPARTEMENT ACADÉMIQUE.

Exercices de fin d'année,

A GRUNEWALD HALL,

MERCREDI, 29 JUIN, A MIDI.

Discours annuel par le juge W. W. Howe.

Musique sous la direction de Theo. Curant.

Les amis de l'institution, ainsi que les familles et les amis des élèves sont cordialement invités à assister à la cérémonie. 28 juin—2f

New Orleans Canal & Banking Company.—Nouvelle-Orléans, le 27 juin 1881.—A une assemblée des Directeurs qui a eu lieu aujourd'hui, il a été déclaré un dividende de QUATRE POUR CENT, payable aux actionnaires sur demande.

J. B. MONTREUIL,

28 juin—7f Caissier pro tem.

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 28 Juin 1881.

TOUTES les personnes devant à la succession de feu AMBROISE JANNET, ou toutes celles ayant des réclamations contre la dite succession sont priées de venir régler leurs comptes sans délai avec Madame veuve A. Jannet, No 46 rue Désirée, coin Royale. 28 juin—3f

Banque Nationale de l'Etat, de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 26 juin 1881.—A une assemblée du Conseil de Direction tenue le 25 courant, un dividende semi-annuel de QUATRE pour cent a été déclaré, libre de toutes taxes, payable aux actionnaires, à partir de MARDI, le cinquième jour de juillet 1881.

J. B. JARREAU,

26 juin—7f Caissier par interim.

WM. E. MURPHY, AVOCAT,

A L'ENCOIGNURE DES RUES DOUANE ET ROYALE.

Consultations de 2 à 3 heures, en français et en anglais.

6avril—PP

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 28 JUIN—CLASSE No 152.

Tirage de 4 heures P. M.

56	26	76	7	9	74	36	1	23	36	45	27	31

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 28 juin 1881—4 heures P. M.

ADAM COFFIN,

ROBT. E. FLAKE,

Commissaires.

Tous venus de nos tirages quotidiens ... vue de tous .....

DANZIGER,

131-Rue du Canal-131

GRANDE VENTE

D'ECOULEMENT

POUR CAUSE D'INVENTAIRE.

Il vous sera avantageux de venir à notre magasin ou de nous adresser un MOT D'ECRIT.

Nous n'avons pas de Jobs sans valeur,

mais faisons d'énormes concessions de façon à écouler notre beau stock de

MARCHANDISES SECHES

ASSORTIES

—ET—

D'Articles de Fantaisie.

Linons de Perse, crêmes et blancs, à 25, 30 et 35 cts la yarde.

Suisses à pois, crêmes et blanches à 25, 30 et 35 cts la yarde.

Jolis Linons, une yarde de large, à 8 cts la yarde.

Linon Lawns à 6 cts la yarde.

Jolis Linon Lawns importés à 12 1/2, 15 et jusqu'à 41 cts la yarde.

Toiles pour Robes de voyage à 10 cts la yarde et au-dessus.

Véritables Toiles Courtrai (sans apprêt) de 40 cts jusqu'à $1 la yarde.

Aux Dames hors de la Ville,

M. Danziger s'occupe personnellement du Département des ordres de la campagne. Nous garantissons que vous serez aussi bien servies que si vous faisiez en personne vos choix. Si vous nous écrivez nous demandant des échantillons ou des listes de prix, nous vous les enverrons immédiatement. Toutes les fois que vous ne serez pas satisfaites, vous préférerez que vous nous renvoyiez les marchandises et votre argent vous sera rendu.

Quelques-uns des Bargans que nous offrons cette semaine.

Parasols japonais (japanese sun shades) 25 cts.

Coton sans apprêt 75 cts la yarde.

Coton à drap dera 2 1/4 de large, 18 cts la yarde.

Buntings de toutes les nuances, 5 cts la yarde.

Toiles à carreaux à 12 1/2 cts la yarde.

Le meilleur coton percale à 9 cts la yarde.

Ces Bargains et nombre d'autres, vous ne pouvez les trouver ailleurs que chez

DANZIGER,

131 RUE DU CANAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.

26 juin—

H. BILLARD,

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

50 RUE DE CHARTRES,

Coin Bienville. Nlle-Orléans.

Raspail—Manuel Annuaire de la Santé $0 50

Corlieu—Aide mémoire de Médecine et de chirurgie $3 75

Jeannel—Formulaire officinal et magistral international $3 50

Dorvault Officine, (dernière édition,) $3 50

Bouchardat — Annuaire de Thérapeutique $1 00

" Formulaire magistral $2 00

Cazenave—Traité des Accouchements.... $6 00

Littérature.

Théophile Gautier—Oeuvres par volumes $1 25

Gve Flaubert—Oeuvres par volumes.... $1 25

Henri Gréville— $1 25

Jules Verne—La maison à vapeur, un beau volume illustré $3 75

" Les voyageurs du XVIII siècle, un beau volume illustré.... $3 00

" Les voyageurs du XIX siècle, un beau volume illustré.... $3 00

Bibliothèque du cultivateur et du jardinier.

Elevage des animaux, etc., etc., à 50 c. le volume

Bourgeois d'Orit—Guide pratique de la culture de la canne à sucre.... $0 60

LE DESSIN POUR TOUS,

Méthode Cassagne.

Etudes d'Ornements, Paysage, Marine, Fleurs, Figure, Genre, Animaux.

BIBLIOTHEQUE AMUSANTE, CALEMBOURS, CHANSONS, à 25 c. le volume.

Manuels Roret, Collection complète à $1 25 le volume.

26 juin—

HUILE

D'ASSURANCE.

LA MARQUE DE COMMERCE

PROTÉGÉE PAR UN DÉCRET

—DE LA—

Cour Suprême.

Une des dernières causes sur lesquelles la Cour Suprême s'est prononcée avant de s'ajourner, a été celle de la Compagnie dite: Insurance Oil Tank Company vs. John H. Scott. La Compagnie a enjoint M Scott de se servir de sa marque de commerce "Huile d'Assurance." L'opinion unanime de la Cour, énoncée par M. le Juge Fenner, était en faveur de la demanderesse, la Compagnie Oil Tank Insurance.

Nous reproduisons ci-après quelques passages de la savante décision qui ont trait à l'origine du nom et à la fabrication de l'Huile d'Assurance, à sa sûreté absolue, à son importance aux yeux du public et à son titre à la protection de la marque de commerce contre tout empiètement.

"Les témoignages prouvent qu'antérieurement à 1873, la plus grande partie des huiles d'éclairage provenant du pétrole, alors sur le marché, étaient peu à l'épreuve du feu, et conséquemment inflammables, et aussi produisaient des vapeurs qui, avec certaines combinaisons de l'air atmosphérique se manifestant, devenaient explosibles et fréquemment occasionnait la perte de vies humaines et de propriétés. D'autres huiles, alors en usage, non inflammables ni explosibles, étaient défectueuses pour l'éclairage et ne possédaient pas les autres qualités requises pour les rendre propres à l'usage domestique dans des lampes ordinaires.

On demandait alors publiquement et urgemment une huile d'éclairage de ce genre qui réunit à une sûreté parfaite les autres qualités nécessaires pour l'usage des familles.

Afin de répondre à cette demande, la demanderesse a entamé des négociations avec certains raffineurs d'huile à Cleveland, Ohio, pour la production d'une huile d'éclairage ayant certaines qualités désirées quant à la couleur, gravité spécifique, le degré d'ignition et l'épreuve du feu.

La demanderesse réussit, en 1873, à se procurer une huile, fabriquée pour elle et sous ses ordres, huile réunissant les qualités voulues; la quelle, après examen, gagna la faveur publique et la recommandation du Bureau de Santé de ce Etat et des compagnies d'Assurances de la Nouvelle Orléans et d'autres villes.

A cette huile, la demanderesse donna le nom de: "Huile d'Assurance", et adopta ce nom comme sa "marque de commerce" sous laquelle elle vendit cette huile particulière, pour la distinguer non seulement des autres huiles différentes, mais aussi de toutes les huiles vendues par d'autres qu'elle."

. . . .

"En vertu de la qualité de l'huile et avec l'aide d'agences actives et d'annonces coûteuses, la demanderesse parvint à se créer un vaste commerce en cet Etat et en les Etats voisins, commerce profitable pour elle et avantageux pour le public—les témoignages établissant qu'il n'a jamais résulté d'accident de l'usage de cette huile "d'Assurance".

Le défendeur, rival marchand d'huiles en cette ville, après que l'huile de la demanderesse eût acquis sa réputation, commença de préparer et de vendre une huile, comme l'Huile d'Assurance, et fit faire une plaque en métal le **Fac Simile** de celle dont se servait la demanderesse et avec laquelle il estampillait les canettes renfermant son huile et les vendait sur le marché.

La demanderesse a institué le procès actuel pour prévenir, par injonction, l'usurpation de sa marque de commerce, et pour obtenir des dommages."

. . . .

Comme conclusion, nous considérons que l'intérêt du public, qui est un motif important pour protéger les marques de commerce, est particulièrement compromis dans une affaire comme celle-ci. Si, comme le démontre les témoignages, la demanderesse a dirigé ses affaires de telle sorte, qu'elle a inspiré au public la confiance que l'Huile d'Assurance, fabriquée pour elle et vendue sous cette marque de commerce, est non seulement utile et convenable, mais aussi absolument sûre pour l'éclairage, et ainsi s'est créé un commerce important basé sur cette confiance, nous croyons que la demanderesse et le public ont droit à une protection de leurs relations mutuelles de confiance d'une part, et de leur patronage de l'autre.

Il se peut, comme le prétend le défendeur, que l'huile vendue par lui sous la marque de commerce de la demanderesse, soit égale, sous tous les rapports, à celle de la demanderesse. Mais si le défendeur peut se servir de cette marque de commerce, d'autres marchands moins consciencieux peuvent s'en servir pour des huiles inférieures et dangereuses; et le public en cela perdrait cette sécurité dont il est certain en achetant l'huile ainsi marquée et le commerce de la demanderesse serait détruit.

Le défendeur ne peut, en justice ou en droit, travailler à l'aide de la réputation, de la sagacité commerciale ou de l'entreprise de la demanderesse qui sont représentées et trouvent leur force dans sa marque de commerce.

Nous ne trouvons pas dans les témoignages de preuve suffisante pour baser une estimation de dommages.

Il est donc ordonné, adjugé et décrété que le jugement duquel il a été fait appel soit renversé, et il est maintenant adjugé et décrété que l'injonction primitivement lancée soit rétablie et rendue perpétuelle; et que la demande de dommages de la demanderesse soit repoussée comme en cas de non-procès. Le défendeur et pétitionnaire de l'appel devra payer les frais dans les deux Cours."

Le droit exclusif de la Compagnie Insurance Oil Tank à sa marque de commerce "Huile d'Assurance," est ainsi pleinement soutenu par la plus haute autorité judiciaire, et tous les marchands de bonne foi et responsables qui désirent acheter et vendre la véritable Huile d'Assurance doivent conclure des arrangements avec la Compagnie ou ses agents pour des approvisionnements réguliers.

Le prix a été réduit de telle façon que l'Huile d'Assurance est maintenant à la portée de tous les consommateurs. Les parents qui tiennent à la vie de leurs enfants et à la sécurité de leurs demeures, ne doivent risquer **aucune autre huile dans leurs lampes de famille.**

Tout grocer ou marchand au Sud et dans l'Ouest, qui vend la véritable Huile d'Assurance peut montrer à ses clients la

MARQUE DE COMMERCE

HUILE D'ASSURANCE

I. O. T. Co.,

et les signes et factures prouvant que l'Huile vient du magasin de la

Insurance Oil Tank Company

95 et 97 RUE GRAVIER,

Nlle-Orléans, Lne.,

ou à l'Agence générale de l'Ouest,

C. W. ROBINSON,

41 West Second Street,

13 juin—1m Cincinnati, Ohio.

AVANT

de faire un achat on aime à savoir où on le fera avantageusement et c'est bien avec raison, car peu de maisons savent s'attirer l'entier patronage des chalands; ceci explique la popularité de certains établissements et la préférence qu'on leur accorde. Il ne suffit pas seulement de faire de grandes promesses, **dans les annonces,** mais il faut encore justifier ces promesses c'est ce que fait avec avantage notre grand magasin coin Canal et Baronne et ce qui fait que

DE

plus en plus le public s'y porte et continue à s'y porter depuis des années, rien ne sera négligé pour faire augmenter, si **c'est possible**, la vogue du **rendez-vous de tout le monde**; là tout est de première qualité et les prix toujours satisfaisants. Pas de surprise pour personne; pas un prix pour l'un et un autre prix pour l'autre, mais **un prix fixe!** c'est le seul genre de vente où l'acheteur est vraiment protégé.

PARTIR

sans emporter tout ce qu'il vous faut en fait de provisions de bouche, cela se comprend, on en trouve partout, mais ne pas vous munir d'un bon lot de souliers, cela se comprend moins, car il n'y a pas de doute que vous ne trouverez pas avantage à vous chausser dans les villes de bains, surtout quand vous avez ici la maison par excellence pour être admirablement chaussé à peu de frais.

POUR

les enfants il est presqu'impossible de rien trouver de convenable, en dehors d'une maison qui écoule beaucoup de souliers, parce que cet article se détériorant très vite, ne peut être gardé fraîs longtemps, à ce titre notre maison Canal et Baronne ne laisse rien moisir et tout s'y vend à mesure que ça arrive, donc: **du frais, du frais et toujours du frais,** ce qui est un avantage dont profitent les nombreux clients de l'établissement.

LA

chaussure la plus fine a été introduite ici par le propriétaire de la maison dont nous nous occupons ici, et chaque saison voit s'améliorer et les coupes et les genres et les qualités; à force de travail il est arrivé à livrer **la perfection même** à des prix presqu'aussi bas qu'on demandait jadis pour un article inférieur; aussi les dames les plus difficiles à chausser y ont-elles trouvé chaussures à leurs pieds et plus ça va et plus on y va, parce que plus ça va et plus la vogue augmente, parce que dès que l'on donne son pied à chausser, on dit: "ça va!" et tout satisfait l'on paie et l'on part pour la

CAMPAGNE

tout heureux d'avoir les pieds à l'aise.

Les familles qui ont l'intention de quitter la ville ne pourront rien faire de mieux, avant de boucler leurs malles de faire bonne provision de chaussures car **là-bas** il n'y a pas la variété que vous trouverez ici, et les prix sont loin d'y être doux, donc faites votre liste et

ALLEZ

faire votre provision de Souliers

A

l'ETOILE ROUGE

SOUTHERN YACHT CLUB.

Course Annuelle pour la Coupe.

Mardi, 28 Juin 1881.

Grande Régate entre Etats.

Jeudi, 30 Juin 1881.

PRIX.............................$1,500

Juges.

Marqueurs du temps.

Comité de Réception.

WRIGHT SCHAUMBURG, Chairman

Hugh W. Brown, Thomas Hanna,
John M. Pollock, W. B. Scheffer,
Arthur Meade, Frank T. Howard,
John S. Boland, Frank Kennedy,
W. A. Peale, George A. Williams,
Jno. Miltenberger, Bertrand Beer,
L. E Cenas, Charles Smith,
Gus. Pitot, James Rees,
Wm. Walsh. Thomas ....

Le dernier coup de canon sera tiré à l'arrivée du train de 1.30.

26 juin—au 30. A. H. HARRIS, Secrétaire.

ALBERT VOORHIES, AVOCAT.

A transféré ses bureaux au No 2 1/2 rue Carondelet (rue-de-chemin). 5 oct—

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

Offrirent à partir de LUNDI 13 du courant, le reste de leur fonds de marchandises de Printemps et d'Eté, à des prix grandement réduits. L'attention spéciale est appelée sur leur assortiment.

Linons toile imprimés,

Ginghams Zéphyr,

Satins imprimés français,

Organdies et Jaconats français.

Grenadines françaises en couleur,

Etoffes à robes de laine françaises,

Suisses à pois et à dessins.

Mousselines blanches, etc., etc.

12 juin—

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés

—EN—

NATTES

DE CHINE.

A. Brousseau's Son.

17.....RUE DE CHARTRES.....17

TAPIS

Le plus grand stock au Sud.

Prix qui conviendront à tout le monde.

26juin—

Changement de local.

J'AI l'honneur d'annoncer à ma nombreuse clientèle que j'ai transféré mon magasin de Porcelaine, Faïence, Verrerie et articles de ménage, au coin des rues Royale et St-Pierre.

19 juin—1m. ANT. CASTEL.

Avis.

LES prix les plus élevés seront payés comptant pour des meubles d'occasion (second hand) de tous genres. S'adresser à

CASH,

12 fév— Lock Box 2300 N. O. P.

Avis aux bouchers.

A louer.—Plusieurs tables au marché "Bœuf" pour débiter de la viande. S'adresser à A. FRECHOU

4 juin— Collecteur du dit marché.

Ecole de Garde-Malades.

LE Conseil des Administrateurs de l'Hôpital de Charité a, par une résolution votée à un de ses derniers meetings, décrété la fondation d'une Ecole de Garde-Malades. Les femmes qui désirent recevoir une instruction complète, et obtenir un diplôme régulier à la fin de leurs études, devront s'adresser à mon bureau de 9 à 11 heures du matin.

Dr JOHN H. PIKE, Secrétaire et Trésorier, Hôpital de Charité.

1er juin—1m

B. & W. CRONER,

Importateurs et Marchands

—DE—

Marchandises Sèches

Etrangères de tous genres.

Tapis,

Nattes,

Devants de cheminée,

Toiles cirées,

Stores de fenêtre, etc.

L'attention spéciale est appelée sur nos costumes tout faits pour enfants.

Linon, Piqué, Gingham et muslin—

Dentelles, Ulsters de dames.

Costumes de diverses fabriques.

PARASOLS.

2000 parasols à des prix variant de 35 sous à $10 chacun. Ces prix sont bien au-dessous des prix réguliers.

N. B—Une attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Des échantillons sont expédiés sur demande.

B. & W. CRONER,

141 rue du Canal,

Coin Bourbon.

29mai—1m

W FRANTZ. F. OPITZ.

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie,

Montres, bijouterie,

65 rue Royale,

Entre Bienville et Conti;

Nlle-Orléans,

BIJOUTERIE ET MONTURE DE DIAMANTS.

DIAMANTS.

N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.

Vocet—30 1an MeV

JOHN R. LEGIER,

Notaire,

No 79 Passage de la Bourse,

Entre les rues Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, Lne.

25fév—6m MeVD

PENSION PRIVÉE

Tenue par Mr COTT,

A la Grande Ile.

Prix par jour.........................$ 2 00

" " semaine........................10 00

" " mois...........................40 00

Références MAD. HOULNE

Coin St-Louis et Bourbon.

17 juin—1m—DMerV

AVIS.

Bonne occasion.

A vendre pour cause de retraite des affaires.

A des conditions libérales, une Boulangerie située rue North Peters No 220, entre Elmire et Désiré, consistant:

Deux [2] charrettes à pain,

Un [1] wagon à quatre [4] roues,

Une [1] charrette à bois, 3 chevaux.

Et tous les ustensiles de la dite boulangerie en parfait état.

Le stock de farine, bois et fourrage sera vendu séparé, suivant inventaire au tout autrement au gré de l'acquéreur.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux à M. H. MOREAU propriétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 juin 1881.

12 juin—15t